

PAR COURRIEL

Québec, le 3 novembre 2020

Monsieur Michel Duquette
Chargé de projet et conseiller en analyse de risques technologiques
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
michel.duquette@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

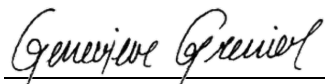
Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 6 novembre prochain à 16 h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c. c. M. Pierre Michon, Direction de l'évaluation environnementale des projets
hydriques et industriels

1. Quand sera dévoilé le Plan d'action sur les changements climatiques post 2020 ? Est-ce que ce Plan prévoit des mesures spécifiques pour le secteur pétrolier et gazier au Québec ? Les cibles et objectifs de réduction des GES pour 2030 et 2050 demeurent-ils inchangés ?
2. En 2020, 76 émetteurs industriels participant au SPEDE ont reçu approximativement 14 millions d'allocations gratuites (MELCC, 2020 : [en ligne](#)). Quel est le pourcentage de ces allocations par rapport aux permis d'émission alloués au secteur industriel pour l'année 2020 ? Quel est le pourcentage par rapport aux permis d'émission totaux de 2020 ? Quels sont les plafonds de permis d'émissions de 2020 à 2030 ? Quels sont les plafonds précisément pour le secteur industriel ?
3. Dans la première série de réponses (DQ3.1), le MELCC a indiqué qu'à l'horizon 2050, « Dans le contexte où les émissions totales du Québec seraient alors très faibles, l'usine de GNLQ pourrait avoir un effet plus important sur l'inventaire des émissions de GES du Québec, et donc sur l'atteinte de l'objectif de 2050. » Compte tenu de la limite des émissions permises en 2050 (et en 2030), quels sont les critères qui guident la décision d'inclure un émetteur assujetti additionnel parmi les participants du SPEDE ?